Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213503386-20260907-042_2026-DE

COMMUNE DE TORCÉ

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yannick Fouet, maire.

Etaient présents : M. Yannick Fouet, Mme Bernadette Reucheron, M. Emmanuel Heinry, Mme Céline Le Dortz M. Hubert Godeloup, Mmes Myriam Doudet, Mme Séverine Renaux, M. Cristiano Fonseca, Mmes Nathalie Lebreton, Nelly Mauve, MM. Florian Girard, Julien Bétin, Bruno Travers, Yvonnick Trébon

Etaient absents : Mme Estelle Ragaleux.

Date de convocation : 31 août 2026

Nombre de conseillers

- en exercice : 15
- présents : 14
- votants : 14
- absents : 01
- pouvoirs : 00

Mme Bernadette Reucheron a été nommée secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

042-2026	ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION DES RESERVATIONS DES SALLES COMMUNALES – SOCIETE 3D OUEST

Le Maire présente au conseil municipal la proposition de la société 3D Ouest concernant la mise en place d'un logiciel de gestion des réservations des salles communales, complété par un portail en ligne dédié aux associations et aux administrés.

Ce logiciel dispose d'une interface simple et intuitive destinée à faciliter le travail des agents communaux. Il permettra notamment de centraliser les demandes de location, de visualiser rapidement l'occupation des salles. Il offrira également différentes fonctionnalités facilitant la gestion administrative des locations, telles que l'édition de contrats, de conventions et de factures.

En complément, le portail de réservation en ligne permettra aux associations et aux administrés de disposer d'un espace personnel accessible depuis le site internet de la commune. Ils pourront y consulter leurs réservations, effectuer des demandes en ligne, annuler les créneaux dont ils n'ont plus besoin afin de les rendre à nouveau disponibles, retrouver l'historique de leurs locations et accéder aux documents associés.

La mise en place de cette solution présente ainsi un double intérêt : améliorer l'efficacité du service communal en simplifiant et en centralisant la gestion des locations, tout en facilitant les démarches des usagers grâce à un service en ligne accessible et disponible à distance.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213503386-20260907-042_2026-DE

Le coût de cette solution se décompose comme suit :

- **Acquisition du logiciel :** 2 200,00 € HT, soit 2 640,00 € TTC ;
- **Maintenance annuelle du logiciel et du portail associations/administrés :** 380,00 € HT, soit 456,00 € TTC par an (pour les quatre années suivant l'acquisition, montant révisable).

La solution proposée présente également l'avantage de pouvoir évoluer en fonction des besoins de la collectivité. Des fonctionnalités complémentaires pourront ainsi être envisagées ultérieurement, notamment la mise en place du paiement en ligne par carte bancaire via PayFiP ou encore l'acquisition d'une licence dédiée à la gestion des accès aux salles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve l'acquisition du logiciel de gestion des réservations des salles communales et la mise en place du portail en ligne auprès de la société 3D Ouest, pour un montant de 2 200,00 € HT, soit 2 640,00 € TTC ;
- approuve le coût de maintenance annuelle de 380,00 € HT, soit 456,00 € TTC, pour les quatre années suivant l'acquisition, selon les conditions proposées ;
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette solution et à effectuer les démarches correspondantes.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré,

A Torcé, le 07 septembre 2026
Le Maire,



Yannick Fouet